



Pour des conseils scientifiques
indépendants et souverains
au coeur d'un CNRS défendant



la recherche publique et tous les champs scientifiques
Votez pour les collègues du SNTRS-CGT

Pour le SNTRS-CGT, la mission du CNRS de couvrir tous les champs scientifiques fondamentaux et de faciliter l'émergence de thématiques nouvelles passe par des moyens pour faciliter la collaboration des personnels et des équipes et l'indépendance de la recherche. L'INSB ne doit pas se limiter à être un élément d'un dispositif médicalisé de la recherche fondamentale au lit du malade. Ainsi certains aspects de la biologie végétale ou de la microbiologie d'organismes non associés à des pathologies humaines, de la biologie structurale, de la génomique fondamentale sont étudiés exclusivement au CNRS. La force du CNRS est de favoriser les projets sur des interfaces entre la biologie et plusieurs domaines comme les mathématiques, la physique, l'informatique, la chimie, les sciences humaines. Les élus CGT veilleront à maintenir la diversité et les complémentarités qui existent au sein du CNRS et entre le CNRS et les organismes de recherche partenaires. Vos élu.e.s CGT au Conseil scientifique (CS) et aux Conseils scientifiques des instituts (CSI) sont aussi les garants de la transparence du fonctionnement et des décisions de ces conseils.

Les Conseils scientifiques force de résistance et de propositions

Le SNTRS-CGT refuse de cantonner les instances scientifiques de la communauté à un rôle secondaire, faisant fi de leurs prérogatives statutaires. Il exige l'application des textes règlementaires qui confèrent aux CS et CSI un rôle d'expertise, de conseil, de prospective auprès de la Direction du CNRS et des instituts.

Pour le SNTRS-CGT, ces conseils CS et CSI doivent être des lieux de débat des orientations scientifiques, d'investigation sur les grandes questions qui touchent la communauté (emploi, métiers, financements, orientations de la recherche au sein des instituts et à l'international).

Ces conseils doivent être des instances déterminées à porter une recherche publique exigeante et indépendante, menée par des personnels attachés à la qualité de leur métier. CS et CSI peuvent même, comme lors de la réunion plénière du comité national en 2019, porter les demandes de la communauté scientifique pour une autre politique de la recherche.

10 actions marquantes des collègues SNTRS-CGT au Conseil scientifique CS et aux Conseils scientifiques d'institut CSI

1- Participation active au travail de prospective des conseils scientifiques.

2- Défense du rôle des instances pour qu'elles puissent évaluer réellement la politique scientifique impulsée par la direction face à la difficulté d'accomplir cette mission statutaire.

3- En collaboration avec les autres syndicats et les collègues CGT des sections, défense du principe de l'évaluation par le comité national face aux aberrations et aux carences de l'HCERES.

4- Participation active à la plénière du comité national de juillet 2019 qui exprima les demandes de la communauté scientifique en amont de la préparation de la Loi de Programmation de la Recherche LPR 2022.

5- Dénonciation du contenu de la LPR avec son absence de recrutement et de refinancement des organismes de recherche par des crédits ordinaires à la hauteur des enjeux.

6- Défense de toutes les catégories de personnel, grâce à la nature inter-catégorielle de la CGT.

7- Dénonciation de la mise en place des Chaires de Professeur Junior et des CDI de mission.

8- Contestation des déclassements et des annulations de recrutements survenus lors de jurys d'admission pour les concours chercheurs et chercheuses.

9- Animation de groupes de travail sur des sujets essentiels aux missions du CNRS : emploi ingénieurs/techniciens par exemple.

10- Lutte contre la vente forcée et bradée du site de Meudon avec ses conséquences.

L'engagement des collègues SNTRS-CGT dans la continuité des élus sortants et sortants :

La discussion sur la politique scientifique doit se mener aux CS et CSI, en liaison avec les sections du Comité national et les laboratoires. Le lien entre CSI et CS doit devenir permanent et incontournable et contribuer à l'unité préservée du CNRS.

La politique de « niche » de la direction du CNRS, dans un contexte de baisse des budgets récurrents, conduit à la fermeture, au regroupement ou la réorientation d'unités. Les avis des sections et des conseils scientifiques sur l'ensemble des créations et des fermetures d'unités doivent être pris en compte par les directions.

A cause de la loi de transformation de la fonction publique et de la LPR, nos secteurs ont été attaqués de plein fouet avec la diminution du nombre de fonctionnaires et la création de CDI de projets ou de mission et des Chaires de Professeurs Juniors CPJ. Les CDI liés à la durée d'une mission remettent en cause la pérennité des projets, la diffusion de la science et de la formation liée à la recherche publique. Le mécanisme des CPJ introduit une concurrence déloyale avec les jeunes chercheurs et chercheuses titulaires.

Le recrutement au mérite par concours sur emploi de fonctionnaire citoyen est garant de l'indépendance et de la liberté face aux puissants lobbies économiques, mais aussi garant de l'éthique, de la responsabilité et de l'intérêt général des recherches publiques. La mise en place du système de prime RIPEC met en concurrence les collègues au lieu de favoriser le respect et l'émergence de recherches rares, exploratoires, voire atypiques.

Vos collègues SNTRS-CGT agiront pour :

- Développer l'emploi scientifique, technique et administratif.
- Maintenir et développer l'ensemble des champs scientifiques.
- Favoriser l'émergence de nouvelles thématiques et de programmes interdisciplinaires.
- Combattre la dilution des organismes de recherche dans les « sites », et refuser que son rôle à l'avenir soit de monter des programmes nationaux définis en dehors de la science.

Votez pour le SNTRS-CGT

- Pour** des choix scientifiques, pour une prospective scientifique non soumis au politique ou au marché.
- Pour** que le CNRS garde ses prérogatives nationales.
- Pour** le maintien de toutes les disciplines en son sein, et pour une attention particulière en direction des thématiques rares ou menacées.
- Pour** la prise en compte de la politique scientifique des laboratoires et des collègues.
- Pour** le développement des Grands instruments de recherche.
- Pour** une politique internationale du CNRS qui favorise les coopérations avec les organismes de recherche et les universités du monde entier, incluant un objectif de développement nord-sud équilibré et pacifique.
- Pour** l'information scientifique et technique indépendante de la prédation commerciale, menée par des personnels qualifiés et stables.
- Pour** une collaboration équilibrée entre le CNRS et l'ensemble des autres établissements qui ne doit pas être assujettie aux pressions locales d'entreprises et des Régions.
- Pour** la défense de la recherche publique et de ses personnels dans tous les organismes de recherche et dans les universités.
- Pour** des financements récurrents qui permettent aux scientifiques d'exercer pleinement leur métier.
- Pour** des carrières attractives et la reconnaissance des qualifications.
- Pour** un plan de titularisation et des recrutements jeunes au plus près de l'obtention des diplômes sur postes de fonctionnaires à organiser à la hauteur des besoins des laboratoires et des services et permettant ainsi les promotions.
- Pour** arrêter la dérive des primes au mérite insufflant concurrence en lieu du respect nécessaire à la collaboration scientifique et interdisciplinaire et pour permettre aux personnels et aux équipes de retrouver la sérénité et la motivation de travailler ensemble.

Mon engagement aussi, si je suis élue au CS de l'INSB : Je soutiendrai toute initiative dégageant du temps pour **exercer nos cœurs de métier**, bien évidemment favoriser les financements sur crédits récurrents mais aussi par exemple renforcer la connaissance mutuelle entre les acteurs de la recherche et l'administration afin que les services administratifs facilitent davantage le travail de recherche. Opposée aux contrats de mission, j'aurais à cœur de **défendre les non-permanents**, nombreux à l'INSB, et les recommandations de Sciences en Marche pour résorber la précarité entre autre: *«Il faut permettre l'extension des périodes de contrats jusqu'à la limite d'emploi contractuel fixée par les lois Le Pors et Sauvadet. Les décisions doivent être prises basées sur des critères scientifiques, clairs, publics et argumentés par écrit.» «La période post-doctorale n'a de justification que si elle permet la prise d'autonomie et un investissement scientifique intense dans la construction d'un projet à long terme. Elle doit être un tremplin vers un poste titulaire dans l'ESR ou un poste à responsabilité dans les autres secteurs administratifs, associatifs ou économiques ».* Je soutiendrai l'INSB dans son travail **d'ouverture vers le public** en encourageant une communication scientifiquement rigoureuse. Je favoriserai la tenue de débats sereins et responsables avec la société civile vis-à-vis des nouvelles découvertes et de leurs retombées potentielles et des menaces pour la planète. Je fais aussi miennes les paroles extraites de la publication de l'institut **« Etonnant vivant »** : *«C'est au prix d'une recherche qui requiert du temps, des prises de risque, de l'imagination, de la créativité et de la liberté que les grands tournants des sciences de la vie ont pris corps en ce début de siècle. Et c'est à ce prix que ces sciences continueront à être porteuses d'avenir et de progrès.»* **Sandra LECAT** pharmacologiste moléculaire et cellulaire, section 20 du CNRS, UMR7242, lecat@unistra.fr